

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-48

Objet : Modification des tarifs de la Halle
Culturelle La Merise.

Séance du 27 mai 2024

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai, à 18h00 le
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Ali RABEH,**

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI
OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard
GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC,
Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY,
Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay
FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina
MORAIS, Guy MALANDAIN, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick
LEBOUCQ, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Housseem DHAOUADI représenté par Alienor EBLING
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Said DSOULI représenté par Pierre BASDEVANT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Guy MALANDAIN
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUCQ
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Fouzi BENTALEB représenté par Murielle BERNARD
Maxime VELAY représenté par Colette PARENT

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, M.
Othman NASROU, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN - Nahida Aoustin - Zouhir
AGHACHOUI - Jules CHAMOUX - Nelly LOUIS - Zaïr AMARI -
Chantal MONNIER

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité
territoriale pendant ce délai.*

Objet : Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2017-046 du Conseil Municipal du 02 mai 2017 approuvant les tarifs de la Halle culturelle de La Merise ;

Vu la délibération n° 2018-073 du Conseil Municipal du 26 juin 2018, relative à la modification des tarifs des équipements culturels ;

Vu la délibération n° 2023-61 du Conseil Municipal du 22 mai 2023, relative à la modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise ;

Vu l'avis de la commission administrative Education, Jeunesse, Culture, Sports et Vie Associative du 15 mai 2024 ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'accès à la culture ;

Considérant la nécessité de maintenir une politique tarifaire adaptée et cohérente ;

Considérant la nécessité d'ajuster certains tarifs ;

Considérant l'importance de promouvoir les partenariats visant à développer un travail en transversalité avec les services municipaux et les associations de la ville et ainsi à élargir l'audience de La Merise ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve les modifications des tarifs de la Halle culturelle La Merise, conformément au tableau ci-dessous ;

- Habitants de Trappes : Tarifs par personne

Catégorie de spectacle	Plein Tarif	Tarifs réduits*	Tarif famille**	Tarif groupe (10 personnes minimum)***
TARIF UNIQUE	25 €			
A	20 €	15 €	12 €	12 €
B	16 €	11 €	9 €	8 €
C	12 €	7 €	6 €	4 €
Spécifique « Jeune Public »	7 €	5 €	4 €	4 €
CARTE MERISE	10 €			

- Habitants Hors Trappes : Tarifs par personne

Catégorie de spectacle	Plein Tarif	Tarifs réduits*	Tarif famille**	Tarif groupe (10 personnes minimum)***
TARIF UNIQUE	40 €			
A	32 €	25 €	22 €	23 €
B	27 €	19 €	17 €	17 €
C	22 €	14 €	11 €	12 €

Spécifique « Jeune Public »	10 €	6 €	5 €	5 €
CARTE MERISE	18 €			

*Tarifs réduits (sur justificatif obligatoire)

- Moins de 26 ans / plus de 60 ans
- Etudiants, retraités, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et minima sociaux
- Porteur de la carte famille nombreuse

**Tarifs Famille : à partir de 1 ou 2 parents accompagnés d'au moins 2 enfants de moins de 18 ans.

***Les accompagnateurs des groupes (1 pour 10) sont exonérés dans la limite des taux d'encadrement en vigueur.

Article 2 : Précise que les autres articles de la délibération n°2023-61 du 22 mai 2023 restent inchangés.

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Ville, chapitre 70

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,